

**PROCES VERBAL DU COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL
GEVAUDAN-LOZERE
DU 23 MARS 2016 A LA CANOURGUE**

Assistaient à la réunion :

Les membres du GAL titulaires:

Monsieur François BICHON : Communauté de communes Hautes Terres
Monsieur Jean-Noël BRUGERON : Communauté de Communes Terres d'Apcher
Monsieur Rémi ANDRE : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Jacques BLANC : Communauté de Communes Aubrac Lot Causse
Monsieur Bernard BASTIDE : Communauté de Communes Aubrac Lozérien
Monsieur Pierre LAFONT : Communauté de Communes Apcher Margeride Aubrac
Monsieur Henri BOYER : Conseil départemental de la Lozère
Madame Renée HEIM : Responsable du site François Rabelais, représentante du corps enseignant
Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : MFR Ecole forestière Javols
Monsieur Philippe SCHAAB : Habitat et développement Lozère
Madame Eve BREZET : CAUE Lozère
Madame Marie-Dominique AULAS : Familles actives Banassac
Monsieur Arnaud JULIEN : Fédération Départementale de Chasse
Monsieur Alain ASTRUC : Communauté de Communes Terre de Peyre

Les membres du GAL suppléants :

Monsieur Louis PIGNOLS : Communauté de communes des Hautes Terres
Monsieur Emmanuel CASTAN : Communauté de Communes Aubrac Lot Causse
Monsieur Hubert BOUT : Communauté de Communes Apcher Margeride Aubrac
Madame Sophie MALIGE : Conseil départemental de la Lozère
Monsieur Loïc MOLINES : Centre Régional de la propriété forestière
Madame Brigitte DONNADIEU : Présidente de l'ADDA Scènes Croisées
Monsieur Michel VALETTE : Comité Départemental Olympique et Sportif
Madame Bernadette TROUCELLIER : Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Lozère
Monsieur Frédéric VALETTE : Chambre d'Agriculture de la Lozère
Monsieur Vincent BONNET : Jeunes Agriculteurs de Lozère
Monsieur Jean-Louis ROUVIERE : SELO
Monsieur Yves DHOMBRES : Comité Départemental du Tourisme de la Lozère
Monsieur Vincent BARDOU : Association Lozérienne de lutte contre les fléaux sociaux

Etaient excusés :

Monsieur Daniel MANTRAND : Déléguée de la Communauté de Communes Terre de Peyre
Madame Patricia BREMOND : Communauté de Communes du Gévaudan
Monsieur Jean-Paul POURQUIER : Communauté de Communes Causse du Massegras
Monsieur Pierre HUGON : Agence départementale d'information sur le Logement
Monsieur Sébastien BLANC : ESH Lozère Habitation
Monsieur Thierry ARNAL : Théâtre de la Mauvaise Tête
Monsieur André THEROND : Fédération départementale de chasse

Etaient également présents :

Madame Annick JAVOUREZ : Mission Europe du Conseil départemental de la Lozère
Monsieur Samuel JAULMES : Mission Europe du Conseil régional Languedoc-Roussillon
Madame Gaëlle LAURENT : Animatrice-Coordnatrice Leader
Monsieur Guillaume BONICEL : Gestionnaire Leader

Jacques BLANC, Président du GAL Gévaudan-Lozère accueille l'ensemble des membres présents et les remercie de leur présence à cette réunion du comité de programmation du GAL.

Le Président constate ensuite :

1. que le nombre de membres présents, titulaires et suppléants, satisfait à la règle du double quorum
2. et que dans ces conditions, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président Jacques BLANC propose alors de débiter la réunion. Il informe les membres présents de l'ordre du jour :

3. Point d'étape sur la programmation 2014-2020
4. Document de mise en Œuvre et grille de sélection
5. Notification et avenants
6. Sélection des projets pour avis d'opportunités

Il laisse alors la parole à Gaëlle LAURENT, qui présente les points d'étapes de la programmation 2014-2020 et le fonctionnement mis en place avec la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

1. Point d'étape sur la programmation 2014-2020 :

Gaëlle LAURENT rappelle que la convention a été signée entre l'ASP, le GAL et la Région (Autorité de gestion) le 10 décembre 2015. Début 2016 a été recruté le nouveau gestionnaire LEADER, Guillaume BONICEL. Les employés du GAL ont ainsi accueilli les premiers porteurs de projets et reçu une trentaine de dossiers.

Cependant il y a des retards à l'échelle nationale au niveau du développement du logiciel de suivi (OSIRIS) qui ne permet toujours pas de conventionner les projets avec la Région. Néanmoins les dossiers peuvent être déposés avec la demande d'aide minimale, au GAL Gévaudan et recevoir un accusé de dépôt de dossier qui permet après réception de commencer les dépenses du projet, sans toutefois garantir le versement de l'aide.

En outre le régime des aides d'État est en cours de réflexion par la Région pour vérifier les potentialités de financements des projets.

Avec le contexte général et les incidences de la loi NOTRe les compétences tourisme et économie sont reprises par la Région.

Samuel JAULMES, chargé de mission Europe à la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, ajoute que pour le programme de développement rural l'interlocuteur reste en Languedoc-Roussillon, et rappelle que sur le plan du programme Leader, l'année 2016 est une année de mise en œuvre.

Il précise de plus que la sélection des projets au fur et à mesure de leur dépôt permet d'éviter un ralentissement de la mise en œuvre des dossiers.

2. Document de mise en Œuvre et grille de sélection :

Gaëlle LAURENT rappelle que l'Union Européenne demande d'avoir des critères objectifs notamment avec l'aide d'une grille de sélection des projets, qui permet d'assurer une transparence des décisions (article 34 du Règlement UE 1303/2013). Le but est d'aider les porteurs de projets à entrer dans une stratégie locale.

2.1 Document de mise en Œuvre (DOMO)

Le DOMO est un document qui vient en complément de la convention signée le 10 décembre 2016 dans de compléter et préciser la mise en œuvre de la stratégie de développement local du GAL Gévaudan. Il permet en outre de garantir la transparence du processus de sélection pour le candidat. Ce document a été rédigé par un groupe de travail composé d'élus et de techniciens puis et validé en comité de programmation. Une modification est possible par notification à la Région.

Il est prévu, annonce Gaëlle Laurent, de communiquer le DOMO avec les fiches actions et le formulaire de demande d'aide minimale.

La procédure de sélection des projets se fait en tenant compte de l'éligibilité des dépenses et d'un calendrier prévisionnel.

Le calendrier retenu lors du comité de programmation pour l'année 2016 est le suivant :

- **Trimestre 2 :**
 - *Comité de programmation : semaine 25 (entre le 20 et le 24 juin)*
 - *Comité technique : semaine 23 (entre le 6 et le 10 juin)*
 - *Date butoir de réception des projets au GAL : semaine 20 (20 mai au plus tard)*
- **Trimestre 3 :**
 - *Comité de programmation : semaine 41 (entre le 10 et le 15 octobre)*
 - *Comité technique : semaine 39 (entre le 26 et le 30 septembre)*
 - *Date butoir de réception des projets au GAL : semaine 37 (15 septembre)*
- **Trimestre 4 :**
 - *Comité de programmation : semaine 50 (entre le 12 et le 16 décembre)*
 - *Comité technique : semaine 48 (entre le 28/11 et le 2/12)*
 - *Date butoir de réception des projets au GAL : semaine 46 (entre le 14 et le 18 Novembre)*

La réception des projets se fait en continu et trois comités de programmation sont prévus chaque année dans le but de sélectionner les projets au fil du temps. La réception des dossiers se fait 4 à 5 semaines avant le comité de programmation, un temps qui permet de garantir la mise en place du comité technique qui porte un avis sur les projets.

Jacques BLANC rappelle qu'il faut tout mettre en œuvre dans les processus de décision pour soutenir les projets et ainsi avoir un GAL qui avance bien pour percevoir l'enveloppe réservataire.

Les modes de diffusion des documents se feront via la page internet du Pays du Gévaudan-Lozère mais aussi grâce à la page Facebook et des informations seront développées lors de réunions prévues pendant des conseils communautaires.

2.2 Grille de sélection

La grille de sélections est composée de principes transversaux et de critères techniques, ce document a pour objectif de faciliter la discussion sur les projets. La note minimale pour avis favorable est de 13/20. Le barème de notation est composé de trois groupes de notes, à savoir :

- Note supérieure ou égale à 13 : projet accepté.
- Note supérieure ou égale à 8 et inférieure à 13 : projet ajourné, à retravailler.
- Note inférieure à 8 : projet refusé.

La procédure de sélection des projets retenus est la suivante :

- Pré-notation des projets en CoTech
- Transmission aux membres du CoProg
- En CoProg, l'animatrice résume l'avis du Cotech
- Le Président ouvre le débat et met la note aux voix avec motivation des points de désaccords.

Gaëlle LAURENT a présenté les fiches actions et les critères de sélections :

- Fiche action n°1 : Accompagner la structuration d'un territoire en mutation pour renforcer sa capacité d'action sur son développement local.
- Fiche action n°2 : Relocaliser et structurer l'économie locale pour pérenniser et développer les emplois locaux.
- Fiche actions n°3 : Développer une offre touristique qualifiée valorisant les ressources locales et le potentiel du territoire.
- Fiche action n°4 : Développer l'attractivité du Pays du Gévaudan-Lozère en améliorant le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socio-culturelles à la population.
- Fiche action n°5 : Coopération
- Fiche action n°6 : Animation

Monsieur Michel VALETTE intervient pour parler du volet coopération prévus dans les fiches actions du Pays Gévaudan-Lozère et précise qu'il semble difficile d'utiliser la coopération à l'échelle départementale, sur les trois GAL du département.

En réponse à cette interrogation, Samuel JAULMES précise que la coopération n'a pas été priorisée dans les chantiers de mise en œuvre ce qui peut engendrer des délais plus longs sur des projets portant sur cette fiche action. Beaucoup de projets se retrouvent à l'échelle lozérienne, mais s'il y a une réelle plus-value pour le territoire, une innovation avec un autre territoire, alors le projet peut rentrer dans cette fiche action.

Une autre solution consiste à segmenter le projet en délimitant bien les actions sur les territoires. Reste la possibilité de développer le projet sur d'autres fonds interpellés par Samuel JAULMES.

Jacques BLANC rappelle que le développement des critères de sélections se sont fait à partir des fiches actions qui elles-mêmes ont été rédigées à partir des objectifs du GAL. L'objectif de cette grille de sélection est de pouvoir travailler avec les porteurs de projets.

Gaëlle LAURENT précise que le travail de notation se fait en comité technique et les notes sur les projets sont ensuite proposés en comité de programmation pour discussion et validation.

Les outils de sélection des projets peuvent évoluer pour s'adapter aux projets du territoire.

La composition du comité technique est la suivante :

Equipe d'animation du GAL (G. LAURENT, animatrice, et G. BONICEL, gestionnaire)

JAULMES Samuel	Conseil Régional Languedoc-Roussillon Chargé de mission Leader	Jaulmes.Samuel@cr-languedocroussillon.fr
JAVOUREZ Annick	Conseil Départemental de la Lozère	ajavourez@lozere.fr
VERNAY Nicolas	DDT de la Lozère	nicolas.vernay@lozere.gouv.fr
Possibilité d'inviter ponctuellement certains financeurs spécifiques, par exemple la DRAC		
CHEVALIER Mylène	Pays du Gévaudan-Lozère Mission Accueil de nouvelles populations	accueil@pays-gevaudan-lozere.fr
FALLOT Pauline	Chambre d'Agriculture	pauline.fallot@lozere.chambagri.fr
DHOMBRES Yves	CDT/SELO	y.dhombres@france48.com
ENTRAYGUES Caroline	CAUE	cauelozere@wanadoo.fr
GIMBERT Sandrine	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Sandrine.gimbert@cma-lozere.fr
BOUCHER Violaine	CCI	v.boucher@lozere.cci.fr
VERNAY Nicolas	DDT de la Lozère	nicolas.vernay@lozere.gouv.fr
BLANC Nicolas	Scènes croisées	nicolas.blanc@scenescroisees.fr
SOULENQ Emilien	PNR Aubrac (Animateur Leader GAL Aubrac Olt Causses)	(proposition en cours)

1 personne du secteur sanitaire et social (voir avec le Clos du Nid ou ALLFS)

1 personne du secteur sportif

Concernant les taux d'aide applicables, il est demandé aux porteurs de projet de mentionner dans leur plan de financements 80% d'aide publique mais de manière provisoire car le taux d'aide applicable se fait « sous réserve de ne pas relever des régimes d'Aide d'Etat ou de relever du Règlement n°1407/2013 relatif aux aides de minimis, le taux d'Aide pour l'ensemble de cette Fiche-Action est de 80%. Dans le cas contraire, il pourra être limité, à l'instruction en fonction des conditions fixées dans le régime d'Aide d'Etat applicable ».

La procédure du « Top Up » peut intervenir en cas de possibilité de financement supérieure par la dépense publique nationale, ce montant pourra être déplafonné, sous réserve de respecter les objectifs de la fiche action en termes de nombre de projets soutenus.

Jacques BLANC a procédé au vote de la grille de sélection, du DOMO et de la méthode, qui ont été validées à l'unanimité.

3. Notification et avenants

Composition du Comité de Programmation du GAL du Gévaudan

La liste des membres du Comité de Programmation a été modifiée après la convention signée le 10 décembre 2015 suite à la désignation de certains membres par leurs organismes.

Liste des notifications mises à l'ordre du jour :

Collège Public :

- **M. MOREL A L'HUISSIER Pierre**, député de la Lozère et Président de la Communauté des Hautes-Terres, titulaire, est remplacé par **M BICHON François**, délégué communautaire de la Communauté des Hautes-Terres, précédemment suppléant.
- **M. PIGNOL Louis**, délégué communautaire de la Communauté des Hautes-Terres, est désigné suppléant en lieu et place de **M. BICHON François**.

Collège Privé :

- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Lozère : **Mme BREZET Eve**, 2^{ème} vice-présidente du CAUE, est désignée comme représentante.
- Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Lozère : **M. JULIER Thierry**, Président de la CCI de la Lozère, est remplacé par **Mme TROUCELLIER Bernadette**, Vice-Présidente de la CCI de la Lozère.
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Lozère : **M. MURCIA Pierre**, Président de la CMA de la Lozère, est remplacé par **M. VIDAL Jean-Charles**, vice-Président de la CMA de la Lozère.

Fiches actions :

Les fiches actions mettant en œuvre la stratégie développée par le GAL du Gévaudan pour le programme Leader 2014-2020 ont été validées par l'ASP en décembre 2015 ; toutefois, certaines précisions et modifications doivent être apportées à ces fiches, en raison de l'évolution réglementaire ou d'éléments issus des rencontres avec les potentiels bénéficiaires.

Les modifications sont mentionnées ci-dessous en caractère de couleur rouge.

A) Liste des notifications mises à l'ordre du jour :

Fiche action n°1 : « Accompagner la structuration d'un territoire en mutation pour renforcer sa capacité d'action sur son développement local »

7. Conditions d'admissibilité :

Conditions d'éligibilité du demandeur : **supprimer : « Localisation du porteur de projet sur le territoire du GAL »**

Fiche action n°2 : « Relocaliser et structurer l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux »

6. Coûts admissibles :

Dépenses matérielles (Matériel et équipement) : **préciser « neuf et d'occasion » (modification d'une valeur existante)**

Fiche action n°3 : « Développer une offre touristique qualifiée valorisant les ressources locales et le potentiel du territoire »

2. Type et description des opérations :

Modification :

- soutien à la création et au développement d'activités thématiques, circuits aménagés, circuits et ateliers découverte à destination **des personnes en situation de handicap**, du jeune public et/ou clientèle familiale »

7. Conditions d'admissibilité :

Conditions d'éligibilité du demandeur : **supprimer : « Localisation du porteur de projet sur le territoire du GAL »**

Fiche action n°4 : « Développer l'attractivité du Pays du Gévaudan-Lozère en améliorant le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socio-culturelles à la population »

2. Type et description des opérations :

4.1 – Urbanisme et habitat :

Modification :

« Soutien à la réalisation d'études pré-opérationnelles concernant de nouvelles formes d'habitats exemplaires du point de vue énergétique et/ou de l'inclusion sociale (**adaptation aux différentes formes de handicap**, habitat intergénérationnel ou favorisant la mixité sociale, habitat partagé)

6. Coûts admissibles :

Dépenses matérielles (Matériel et équipement) : **préciser « neuf et d'occasion » (modification d'une valeur existante)**

Fiche action n°5 : « Coopération »

9. Montants et taux d'aide applicables :

Modification :

« Taux de cofinancement du FEADER : **80%**. L'aide publique est de **100%** mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables. »

Fiche action n°6 : « Animation »

6. Coûts admissibles :

Modification :

Frais de fonctionnement et d'animation : « les coûts indirects (incluant les frais bancaires et les coûts de structure) dans la limite de **15%** des dépenses directes de personnel éligibles, selon les conditions fixées à l'article 68.1.b du Règlement UE n°1303/2013. »

9. Montants et taux d'aide applicables :

Modification :

« Taux de cofinancement du FEADER : **80%**. L'aide publique est de **100%** mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les dispositions des régimes d'aides d'état applicables. »

B) Liste des avenants mis à l'ordre du jour :

Fiche action n°2 : « Relocaliser et structurer l'économie pour pérenniser et développer les emplois locaux »

7. Conditions d'admissibilité :

Conditions d'éligibilité du projet :

Ajouter : « le matériel et les équipements d'occasion sont éligibles selon les conditions définies par le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ».

Fiche action n°3 : « Développer une offre touristique qualifiée valorisant les ressources locales et le potentiel du territoire »

Conditions d'éligibilité du projet :

Ajouter : « localisation du projet sur le territoire du GAL »

Fiche action n°4 : « Développer l'attractivité du Pays du Gévaudan-Lozère en améliorant le cadre de vie et l'offre de services et d'activités socio-culturelles à la population »

4.2 – Services et commerces de proximité :

Ajouter :

« Soutien à la création, au développement et à la reprise de commerces et services à la population dans les centre-bourgs »

6. Coûts admissibles :

Dépenses immatérielles (Prestations) : **ajouter : « prestations artistiques, cessions de spectacles et droits d'auteurs »**

Dépenses immatérielles (coûts de personnel) : **ajouter « valorisation du bénévolat dans le cadre associatif »**

7. Conditions d'admissibilité :

Conditions d'éligibilité du projet :

Ajouter : « le matériel et les équipements d'occasion sont éligibles selon les conditions définies par le décret n°2016-279 du 8 mars 2016 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes européens pour la période 2014-2020 ».

Ajouter : « La valorisation du bénévolat dans le cadre associatif est éligible sous réserve de production de documents comptables ou pièces de valeur probante équivalente et d'une attestation détaillant la nature du service concerné et la durée et période d'activité prévisionnelle du bénévole. »

Jacques BLANC a procédé au vote des notifications et avenants et ont été validés à l'unanimité.

4. Sélection des projets pour avis d'opportunités

4.1 Synthèse des dossiers :

Fiche action	Projet	Porteur de projet	Cout total prévisionnel	Montant Leader demandé
N°2	Pays Gourmand : 2016/2017/2018 Aubrac et Margeride Gourmandes	Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère	33 800€	13 520€
N°3	Développement d'une offre « Destination Nature » accessible et adaptée aux publics à besoins particuliers (handicaps, personnes âgées, ...) dans le cadre d'un travail de préfiguration d'un Centre de Protection et d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Lozère).	Association départementale des Pupilles de l'enseignement Public de la LOZÈRE (ADPEP 48)	30 000€	19 200€
N°3	Création d'un ouvrage sur l'identité naturelle du Haut-Gévaudan	Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement (ALEPE)	25 500€	15 300€
N°3	Construction d'un abri de piscine et chauffage de l'eau	SARL le Moulin du GALIER	120 000€	28 800€
N°3	Création d'un parcours de sport nature	Commune de Grèzes	27 000€	2 700€
N°4	CHRONOS LOZERE, la Lozère en images et en musiques	Communauté de communes Apcher Margeride Aubrac	32 371€	15 000€
N°4	MARVELOZ'POP FESTIVAL 2	Association « Les formicables »	47 700€	10 000€
N°4	Achat de matériel de commerce alimentaire	Boulangerie Pâtisserie La Fournée Canourgaise	24 689,64€	15 801,37€
N°6	Association du Pays Gévaudan-Lozère	Animation Leader	100 717,01€	79 053,61€

4.2 Maquette financière :

GAL Gévaudan-Lozère - Maquette financière 2014-2020 – Estimation si avis d'opportunité du 23 mars 2016

Fiche action	Crédit FEADER disponible Mars 2016		Montant sollicité	Enveloppe restante si avis d'opportunité et % de consommation		Enveloppe estimée après avis d'opportunité du 23 mars 2016 et % de consommation	
N°1	100 000€	100%	0 €	100 000€	0%	100 000€	0%
N°2	350 000€	100%	13 520€	336 480€	3,86%	350 000€	0%
N°3	212 500€	100%	66 000€	146 500€	31,06%	190 600€	10,31%
N°4	550 000€	100%	40 801,37€	509 198,63€	7,42%	524 198,63€	4,69%
N°5	100 000€	100%	0€	100 000€	0%	100 000€	0%
N°6	437500€	100%	79 053,61€	358 446,39€	18,07%	358 446,39€	18,07%

4.3 Les projets :

▪ Pays Gourmand : Aubrac et Gévaudan

Ce projet est une reprise d'une action précédente, « Lozère Gourmande » qui va être découpé en trois projets sur le département de la Lozère.

Le projet consiste à faire la promotion et le développement économique de la filière agroalimentaire, de contribuer au maillage et à l'aménagement du territoire grâce aux savoir-faire artisanaux. Mais également de dynamiser la filière et ses acteurs en les associant dans une démarche globale de filières courtes et de valorisation des ressources locales.

Samuel JAULMES est intervenu en précisant que pour les projets développés à l'échelle départementale, le porteur de projet dans ce cas-là doit présenter trois factures et préciser dans quelle mesure se fait la territorialisation des actions.

Annick JAVOUREZ, précise qu'à l'heure actuelle il n'y a pas de cofinancement spécifique de la part du Département mais une dotation globale à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Jacques BLANC précise que le dossier apporte une plus-value sur le territoire mais cette proposition nous conduit à retravailler le dossier pour territorialiser les actions notamment en faisant un travail sur les sentiers thématiques.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

- **ADPEP48** : Développement d'une offre « Destination Nature » accessible et adaptée aux publics à besoins particuliers (handicaps, personnes âgées, ...) dans le cadre d'un travail de préfiguration d'un Centre de Protection et d'initiatives pour l'Environnement (CPIE Lozère).

La mise en place d'un CPIE et les actions sur le Ventouzet sont des actions qui n'existent pas sur le territoire note les membres du comité de programmation et qui présente un intérêt tout particulier pour le territoire du Pays du Gévaudan-Lozère.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

- **ALEPE : Création d'un ouvrage sur l'identité naturelle du Haut-Gévaudan**

Cet ouvrage a pour ambition de faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine naturel de la Margeride et de l'Aubrac. Il permet de dégager les enjeux forts de conservation et de mise en valeur du Haut-Gévaudan. Il est aussi l'occasion de pointer, milieu par milieu, les pratiques favorables comme défavorables pour leur conservation. Il permet de mieux comprendre les interactions entre la géologie, la climatologie, l'action de l'homme et de la biodiversité qui lui donnent une âme.

Il s'adresse, de façon simple et très illustrée, à tous publics, touriste ou simple amoureux de la nature, pour comprendre les paysages, leur logique et incite à les parcourir à la recherche des espèces remarquables. Il présente aussi des pistes et solutions de gestion pour en entretenir l'identité et les richesses. Diffusion dans un réseau de librairie partenaire.

Au regard des informations présentées dans l'ouvrage, les membres du comité de programmation ont repéré des avis et représentations des activités humaines dans l'ouvrage qui vont à l'encontre du pastoralisme et des activités sylvicoles. Par ailleurs le plan de financement semble élevé par rapport au projet selon les membres du comité de programmation.

Samuel JAULMES est intervenu pour préciser la nécessité de mentionner les recettes de la vente de l'ouvrage dans le plan de financement.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité défavorable a été validé à l'unanimité.

- **Camping LE GALIER**

Le projet porte sur la construction d'un abri de piscine avec possibilité de chauffer l'espace aquatique afin d'étendre l'ouverture de la piscine et d'étaler l'offre sur la basse et moyenne saison. L'aménagement de cet abri permettrait au camping d'obtenir un classement 3 étoiles.

Les travaux doivent être réalisés à l'automne 2016 pour une ouverture au public en 2017. Le financement total du projet est de 130 000€.

Les membres du comité de programmation ont mise en avant que la gestion d'une piscine chauffée représente un coût élevé, c'est un point qui doit être développé parallèlement avec le moyen de chauffe. Par ailleurs un représentant de la DDT a mentionné qu'il été indispensable de faire une étude de faisabilité du projet pour son impact urbanistique mais aussi pour vérifier les règles de constructibilité en zone inondable.

Samuel JAULMES a précisé qu'il fallait mentionner les charges d'exploitations, les amortissements et les retombées économique de ce projet.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

▪ **Commune de Grèzes : Création d'un parcours de sport nature**

Ce projet consiste en la mise en place d'un parcours de sport d'endurance à destination d'un public large. Une offre qui n'existe pas sur le territoire et qui va permettre d'attirer de nouveaux adeptes sur le territoire du Pays du Gévaudan mais aussi mettre à disposition du public scolaire de Marvejols un parcours sportif. Ce projet fait appel à un prestataire étant le seul au niveau français à avoir un brevet spécifique aux parcours d'endurance pédestre. Par ailleurs le porteur de projet est lozérien. Monsieur Boyer met en avant que ce type de projet attire beaucoup de personnes.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **CHRONOS LOZERE, la Lozère en images et en musique**

L'opération consiste à créer un ciné-concert naviguant entre plages musicales, narration poétique et reportage ethnographique autour d'images de la vie quotidienne en Lozère filmées par des amateurs ou des professionnels (de la RTF, l'ORTF, FR3...) des années 50/60 issues de collectages orchestrés par Languedoc-Roussillon Cinéma, la cinémathèque Jean Vigo de Perpignan et le ciné théâtre de St-Chély-d'Apcher dans le cadre de la notation du projet régional de collecte et de numérisation d'images du patrimoine « mémoire filmique du Sud ». À cette occasion, un appel à collectage va être entrepris en 2016 avec l'aide des média lozériens.

Six musiciens du groupe Asuelh vont composer et répéter une création musicale originale d'inspiration traditionnelle occitane s'élevant vers jazz autour d'une sélection d'images réalisée par une monteuse professionnelle et projetée sur grand écran.

Samuel JAULMES a précisé qu'il serait possible d'intégrer une ligne financière pour la création d'une œuvre visuelle pour pouvoir par exemple mettre à disposition un support visuel pour les lycées de Saint-Chély-d'Apcher.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité sous réserve a été validé à l'unanimité.

▪ **Marveloz'Pop Festival 2**

En 2016 une deuxième édition est en préparation avec plus d'une centaine de bénévoles de tous les âges. La deuxième édition se dote d'une soirée supplémentaire consacrée au cinéma en partenariat avec le Ciné Club de Marvejols. L'association des commerçants « Essor Gévaudan » souhaite renouveler le partenariat cette année autour de « vitrines décorées avec des éléments vintage » et proposer une exposition photo thématique sur les années 50, 60, 70 à Marvejols.

L'impact économique a été constaté par de nombreux commerçants lors de la première édition, le public, parfois venant de loin en a profité pour découvrir la Lozère. Les structures d'accueil touristiques sont invitées cette année à reprendre la thématique du festival pour proposer un séjour unique en son genre.

Henri BOYER met en avant qu'un grand nombre de bénévoles se sont engagés avec peu de moyens pour la précédente édition et ont réussi à mobiliser les commerçants.

Gaëlle LAURENT rajoute qu'une dynamique existe autour de ce festival entre les générations mais aussi en incluant les personnes en situation d'handicap notamment avec le Clos du Nid.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Boulangerie La fournée canourgaise**

Cette opération consistée à maintenir la dernière boulangerie du centre-ville de La Canourgue avec une opération d'achat d'un four, de deux chambres froides ainsi que l'aménagement de fournil et une remise aux normes.

L'objectif du projet est double car il permet de maintenir des commerces de proximité en centre-ville de la Canourgue et sur le Pays du Gévaudan-Lozère, mais il permet aussi d'améliorer le cadre de vie de La Canourgue pour favoriser le maintien et l'accueil d'habitants.

Jacques BLANC met en avant le fait qu'un organisme bancaire a accordé un prêt aux boulangers.

Samuel JAULMES précise que c'est une logique de dernier commerce en centre-bourg et que des convention Département / Région pourrait être développées.

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

▪ **Gal Gévaudan : Animation Leader**

Objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre la stratégie de développement local du Pays du Gévaudan-Lozère
- Disposer d'une ingénierie locale pour accompagner l'élaboration des projets et actions entrant dans le cadre de cette stratégie de développement local.
- Faire connaître cette stratégie de développement local sur le territoire du Pays du Gévaudan-Lozère.

Objectifs opérationnels :

- Coordonner et piloter le programme et la stratégie, en lien avec les membres du GAL, les partenaires publics-privés.
- Apporter un soutien aux bénéficiaires potentiels dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs opérations.
- Concevoir une procédure de sélection transparente des opérations et de leur suivi.
- Evaluer la démarche pour analyser les choix de développement retenus, mesurer l'efficacité des actions et la mise en œuvre du programme et effectuer les ajustements nécessaires.
- Communiquer auprès des publics cibles, des bénéficiaires, du grand public, des membres du GAL sur le programme.
- Capitaliser l'expérience LEADER sur le territoire et contribuer au transfert d'expériences, notamment en participant au réseau rural régional, national et européen

Jacques BLANC a procédé au vote du projet et l'avis d'opportunité favorable a été validé à l'unanimité.

La séance s'est terminée à midi et a été rappelé que le prochain comité de programmation se déroulerait au mois de juin 2016.